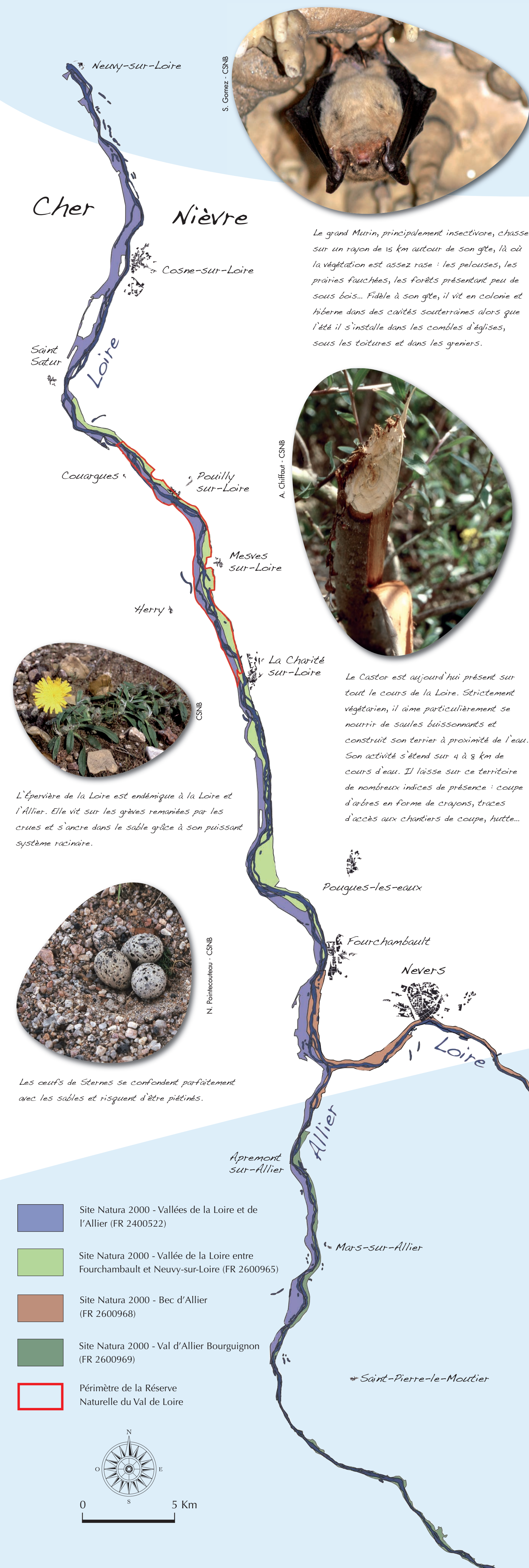


Quand la Loire et l'Allier se rejoignent

La Loire est un fleuve sauvage qui, le long de son cours, prend différents visages. Filet d'eau à sa source, l'apport de ses affluents en fait un fleuve puissant. Avant de jeter ses eaux dans la Loire, l'Allier montre une dynamique particulièrement active et des milieux naturels à l'intérêt écologique fort. L'abondance du sable transporté, les variations de pente et la largeur du lit mineur sont à l'origine de la formation de multiples chenaux enserrant bancs de sable et îles boisées. On parle d'un fleuve en tresses, c'est la Loire des îles.

Une mosaïque d'habitats naturels, une multitude d'habitants

La Loire et l'Allier créent des milieux naturels exceptionnels et abritent des espèces rares comme la Loutre, le Castor, la Rosalie des Alpes, l'Agriçon de Mercure...



Le grand Murin, principalement insectivore, chasse sur un rayon de 15 km autour de son gîte, là où la végétation est assez rase : les pelouses, les prairies fauchées, les forêts présentant peu de sous bois... Fidèle à son gîte, il vit en colonie et hiberne dans des cavités souterraines alors que l'été il s'installe dans les combles d'églises, sous les toitures et dans les greniers.



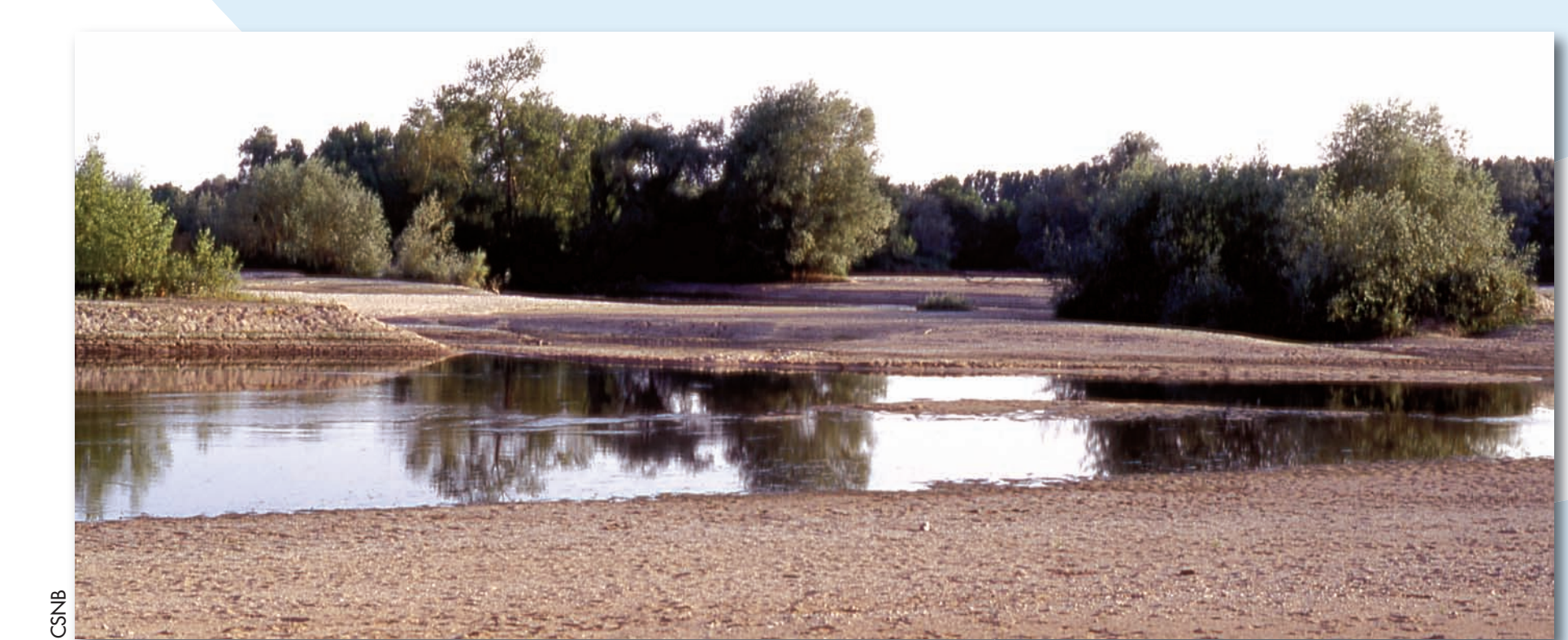
Le Castor est aujourd'hui présent sur tout le cours de la Loire. Strictement végétarien, il aime particulièrement se nourrir de saules buissonnants et construit son terrier à proximité de l'eau. Son activité s'étend sur 4 à 8 km de cours d'eau. Il laisse sur ce territoire de nombreux indices de présence : coupe d'arbres en forme de crayons, traces d'accès aux chantiers de coupe, hutte...



L'épervière de la Loire est endémique à la Loire et l'Allier. Elle vit sur les grèves remaniées par les crues et s'ancre dans le sable grâce à son puissant système racinaire.



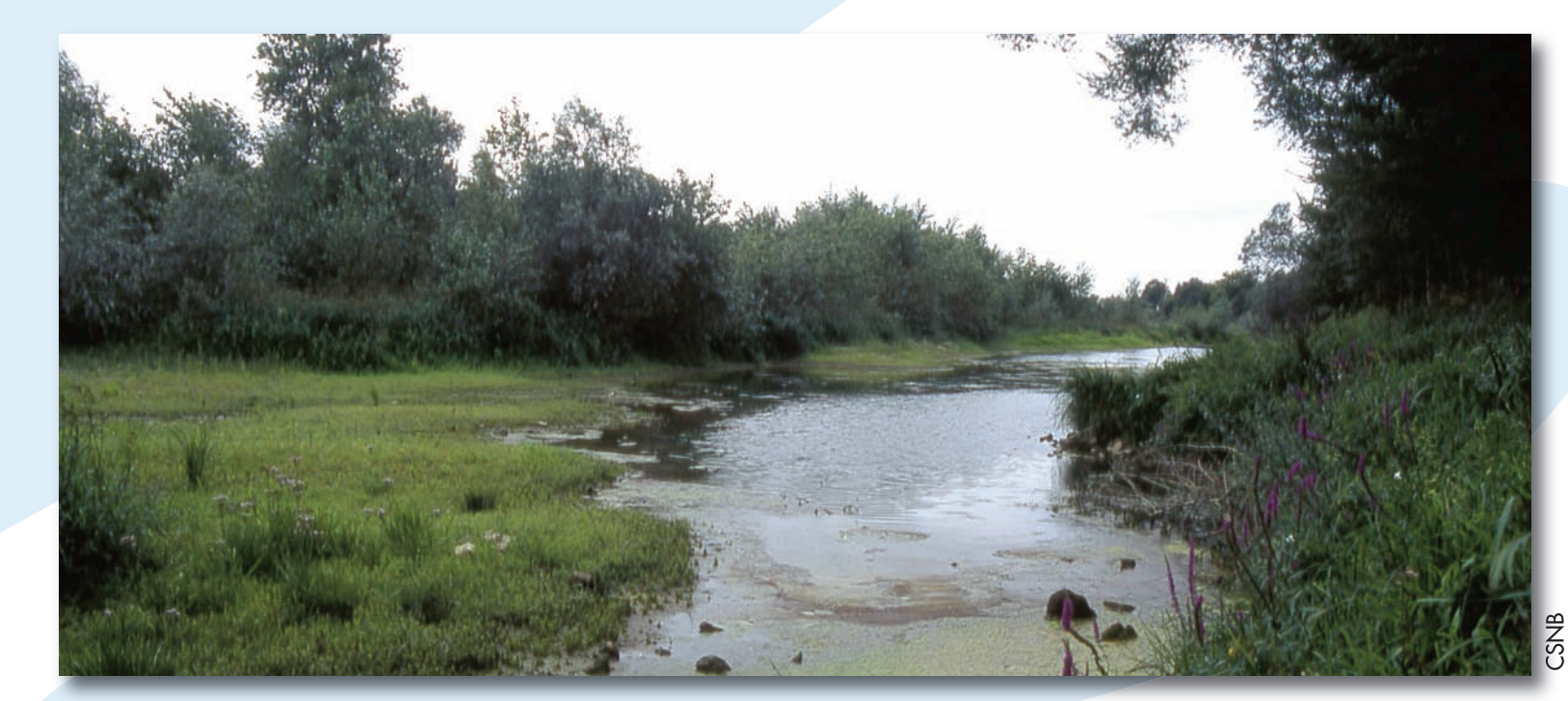
Les œufs de Sternes se confondent parfaitement avec les sables et risquent d'être piétinés.



Les grèves
Recouvertes d'eau durant une grande partie de l'année, les grèves deviennent étonnamment arides en été. Dès que le niveau d'eau baisse, la sécheresse sévit et seules quelques espèces sont adaptées à ces conditions de vie extrême : les Sternes pierregarin et naine, l'Oedicnème criard, l'Épervière de Loire...



La forêt alluviale
Sur les îles et dans le lit majeur du fleuve, là où l'immersion est importante, on rencontre la forêt de bois tendres principalement composée de Saules blancs. Plus loin de l'eau et donc plus au sec c'est la forêt de bois durs qui s'installe : chênes, ormes, frênes...



Les boires
Alimentées par la Loire (crues printanières et hautes eaux hivernales), les boires sont déconnectées du fleuve le reste de l'année. Elles fonctionnent comme un plan d'eau stagnante : une mare, un étang... Elles sont des milieux de vie pour les amphibiens et de reproduction de nombreuses espèces de poissons : le Brochet, la Bouvière...



Les pelouses et les prairies sur sable
Autrefois maintenues par le pâturage et par les crues, les pelouses et les prairies sur sable ont constamment régressé. Sur ces sables chauds et secs vivent des espèces rares comme la Canche blanchâtre.

Un patrimoine naturel à préserver... par une démarche contractuelle

La grande variété des milieux naturels : grèves, pelouses, prairies, forêts... constituent des milieux de vie pour de nombreuses espèces d'intérêt européen. L'importance de leur sauvegarde dépasse donc très largement l'échelle nationale. C'est pourquoi la France a choisi d'intégrer les bords de la Loire et de l'Allier dans le Cher et dans la Nièvre au réseau européen Natura 2000.

Pour chacun des sites Natura 2000, le patrimoine naturel, les outils pour la préservation et les moyens pour leur mise en œuvre sont décrits dans un document d'objectifs. Cette réflexion est conduite avec les acteurs locaux et les usagers. La mise en œuvre des actions de restauration et de conservation des habitats naturels se fait ensuite de façon volontaire et contractuelle. Les contrats sont signés entre l'État et les titulaires de droit (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs) sur les terrains concernés pour une durée minimale de cinq ans. Les actions inscrites dans le contrat sont conformes au document d'objectifs et visent à préserver les habitats et les espèces du site : maintenir et restaurer les espaces de pelouses et de prairies, conserver les zones de Saulaie blanche...

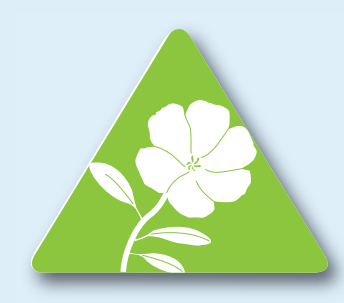
La préservation de la biodiversité, ça me concerne !



Lorsque je me balade sur les bords de Loire et d'Allier, je suis sur des sites naturels fragiles. Il a pour but de favoriser les gestes écocitoyens que je connais : je ne cueille pas de végétaux, je ne dérange pas la faune, je ne jette pas mes déchets n'importe où, je ne laisse pas divaguer mon chien...



La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est interdite en dehors des voies et des chemins ouverts à la circulation publique. Cette disposition est valable ici comme sur tous les espaces naturels.



Sur les bords de la Loire et de l'Allier et au niveau de certaines boires, des espèces exotiques peuvent se développer. La Jussie, la Renouée du Japon, la Tortue de Floride, et bien d'autres... supplantent nos espèces autochtones. Veillez à ne pas introduire ou propager ces espèces !



En canoë, je ne dérange pas les oiseaux sur les îles car je sais que certains d'entre eux nichent dans ces milieux : le dérangement, l'écrasement des œufs peuvent être catastrophiques pour ces espèces.



Les bivouacs sur les îles et le camping sauvage sont interdits et peuvent déranger la faune. Préférez les campings officiels.



Je suis propriétaire ou exploitant sur le site et je souhaite participer à la protection de la biodiversité : je me renseigne auprès de la structure animatrice des sites natura 2000. **Contact : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre - 03 86 39 31 31**

Natura 2000 : Favoriser le maintien de la biodiversité

Le réseau Natura 2000 est fondé sur la base de deux directives européennes. Il a pour but de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales de chaque état membre de l'Union Européenne. Ce réseau comprendra à terme des sites désignés au titre des deux directives européennes en matière de préservation de la nature : les Zones de Protection Spéciales (directive « Oiseaux ») et les Zones Spéciales de Conservation (directive « habitats-faune-flore »). Ici, les sites Natura 2000 « Vallées de la Loire et de l'Allier », « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire », « Bec d'Allier » et « Val d'Allier Bourguignon » ont été désignés d'importance communautaire au titre de la directive « habitats-faune-flore ».

Ce panneau a été réalisé par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons (2007)

Avec le soutien financier de :

Structure animatrice :

En partenariat avec :